



PLUS VALUE CESSION FONDS COMMERCE

Par **brunokepeklian@yahoo.fr**, le **01/07/2022** à **14:54**

Bonjour,

Après cession de son fonds de commerce ma société est actuellement en train de procéder à la dissolution/liquidation de la société.

La cession du fonds de commerce à fait l'objet d'une exonération de la plus-value à long terme.

Pouvez-vous également me confirmer que le montant de la plus-value sur cession du fonds de commerce n'est pas à prendre en compte pour le calcul du boni de liquidation.

Merci d'avance